

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024





Sommaire

Notre gouvernance	4 – 5
Nos engagements	6 – 8
Nos nouvelles adhésions	9
Notre budget	10 – 13
L’organisation de nos services	14 –15
Focus sur la protection de la ressource	16 –19
Nos moments phares	20 – 22
Les perspectives à venir	23

Édito

Le mot du président



Chères collectivités adhérentes, chers partenaires et abonnés,

L’eau demeure notre priorité absolue, d’autant plus face aux défis environnementaux qui imposent une gestion responsable. Notre engagement envers la gestion de l’eau en Dordogne, ainsi qu’envers nos collectivités adhérentes, n’a cessé de se renforcer en 2024.

Notre syndicat a franchi une nouvelle étape en consolidant son organisation autour de deux pôles : administratif et technique. Cette nouvelle structure garantit une prise en charge plus directe et personnalisée à nos collectivités adhérentes et à leurs enjeux locaux.

Notre stratégie budgétaire 2024 reste orientée vers l’investissement, pour moderniser les ouvrages et améliorer le service. Nous veillons à ce que chaque euro investi serve à améliorer la qualité du service rendu à nos abonnés.

Autre fait marquant de l’année écoulée : de nouveaux adhérents ont confié l’exploitation de leur service (eau potable et/ou assainissement) à notre régie RDE 24. Un signe de confiance qui témoigne de l’intérêt croissant pour notre modèle de gestion collective de l’eau. Cela confirme notre volonté de faire du SMDE 24 et de RDE 24 les acteurs incontournables de l’eau en Dordogne et de continuer le déploiement d’un modèle basé sur la solidarité départementale.

En 2024, nous avons poursuivi nos efforts pour garantir à tous une eau de qualité. Et si nous investissons aujourd’hui c’est aussi en regardant l’avenir, en développant nos outils et nos suivis pour construire une vision claire et des solutions adaptées quant aux risques liés au dérèglement climatique.

Nous avons aussi créé deux nouveaux services : la gestion foncière et la communication. La maîtrise foncière est un outil clé pour garantir la protection de nos captages et la gestion des emprises foncières de nos ouvrages. La communication permet quant à elle de faire rayonner nos actions auprès des abonnés et de nos partenaires.

Ensemble, poursuivons notre engagement pour une gestion durable et solidaire de l’eau en Dordogne. Merci pour votre confiance.

Marc MATTERA,
Président du Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne
et de la Régie des Eaux de la Dordogne

Créé en 2010, le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne est une collectivité construite sur le principe de la solidarité territoriale et de la mutualisation. L'adhésion donne accès à des services « à la carte ». Le SMDE 24 regroupe aujourd'hui la majeure partie du Département.

Le bureau

- Marc MATTERA,
Président

Jean DEMAISON,
1er Vice-Président

Laurent PÉRÉA,
Vice-Président du SMDE 24
et Président du Conseil
d'Exploitation de RDE 24

Jean-Paul DUBOS,
Vice-Président

Alain OLLIVIER,
Vice-Président

Pascal PRUNIS,
Vice-Président

Stéphane DOBBELS,
Vice-Président

Gilbert DE MIRAS,
Vice-Président

Guy DUPUY,
Vice-Président

Yannick LAGRENAUDIE,
Vice-Président
- Christian BERTRAND,
Vice-Président

Albert POUQUET,
Vice-Président

Bernard BEAUDRY,
Membre du bureau

Samuel BOUSSEAU,
Membre du bureau

Hervé DELAGE,
Membre du bureau

Francis LAFAYE,
Membre du bureau

Jean-Jacques MARTINOT,
Membre du bureau

Jean-Louis PUJOLS,
Membre du bureau

Christophe ROSSARD,
Membre du bureau

Marie-Rose VEYSSIÈRE,
Membre du bureau

Chiffres clés

- 237

captages
- 175 000

abonnés
- 13 800

kilomètres de
canalisation
- 426

communes
- 26 386 000 m³

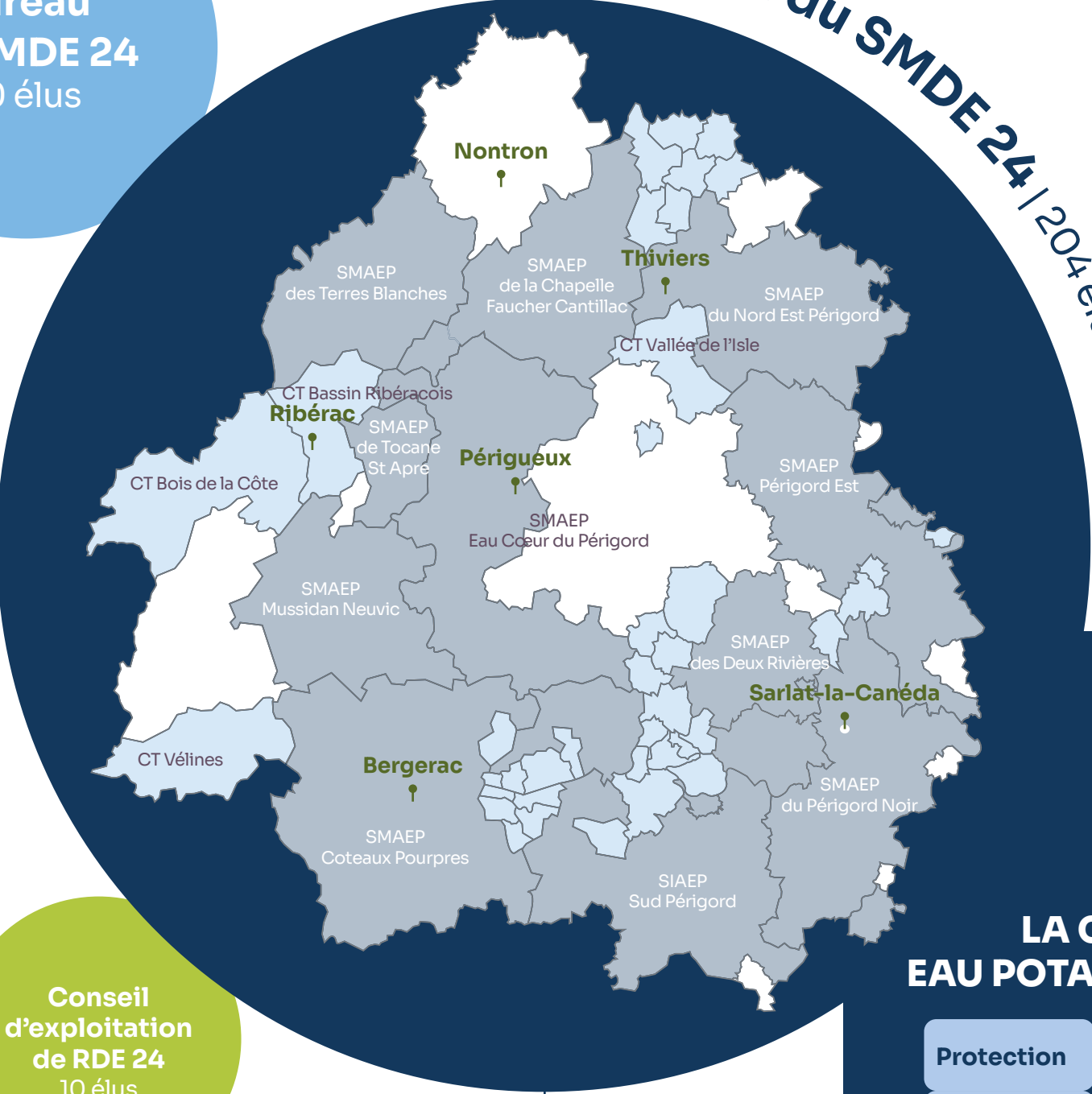
d'eau produits

Bureau
du SMDE 24
20 élus

Conseil
d'exploitation
de RDE 24
10 élus

16 instances
territoriales
composées d'élus
locaux
Les décisions sont
prises à l'échelle
locale.

Comité syndical du SMDE 24 | 204 élus



84 % des communes de
Dordogne adhèrent au
SMDE 24 (426 communes)

En 2024 : 126 instances
(comités et bureaux syndicaux,
conseil d'exploitation, commissions
territoriales, CAO...)

LA COMPÉTENCE
EAU POTABLE EN DORDOGNE

Protection	SMDE 24	Ces 5 commissions territoriales ont transféré l'intégralité de leur compétence eau au SMDE 24.
Production	Ces 11 secteurs adhèrent « à la carte » aux services.	
Traitement		
Transport		
Stockage		
Distribution		

Nos engagements

Nous nous engageons à assurer un service public d'approvisionnement en eau potable efficace et durable pour faire face aux enjeux de demain.



Assister nos collectivités adhérentes

Pour les collectivités qui le souhaitent, nous assurons la gestion administrative complète du service d'eau.

Cela inclut la gestion des réunions qui rythment la vie des syndicats, l'élaboration et la présentation des budgets, la gestion comptable et le suivi administratif des marchés publics et des subventions.

Protéger et gérer durablement la ressource

La protection de la ressource est la compétence que nous exerçons pour tous nos adhérents. Nous bénéficions de différents outils comme la maîtrise foncière, la mise en place de mesures réglementaires adaptées (DUP) ou la réalisation de travaux de sécurisation sur les périmètres de protection immédiats ou rapprochés. Afin de garantir l'accès à la ressource sur le long terme, le SMDE 24 met en œuvre des actions de sécurisation de l'alimentation en eau, notamment au travers du Schéma Départemental d'Installation et de Répartition de l'Eau (SDIRE) et des travaux d'interconnexion.

« Véritable service support des élus locaux, nous prenons en charge le suivi budgétaire et la gestion comptable de leur syndicat. Nous assurons aussi une veille juridique et réglementaire et nous préparons tous les marchés publics et les assemblées ».

Estelle **ESPALLIER**,
Directrice administrative

« Ce sont nos équipes qui impulsent les changements nécessaires au maintien de la qualité de la ressource. La connaissance des eaux souterraines et le suivi du comportement de la ressource sont nécessaires pour anticiper les périodes de crise. ».

David **GONZALO**,
Directeur technique

Soutenir la maîtrise d'ouvrage

Nous construisons aux côtés des élus le programme et le suivi des travaux. Nos équipes font le lien avec les maîtres d'œuvres et les exploitants et assurent le suivi des chantiers. Nous anticipons également les obligations réglementaires telles que l'élaboration des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ainsi que la gestion de problématiques spécifiques comme celles liées aux chlorures de vinyle monomère.

Accompagner dans le suivi du service public de l'eau

Nous permettons le choix entre les deux modes de gestions possibles : celui d'une délégation de service public (DSP) ou celui d'une régie publique comme RDE 24 ou d'une régie autonome. Nos équipes garantissent un conseil technique éclairé, guidant les élus locaux dans leurs choix stratégiques pour des contrats solides et équitables. Le SMDE 24 réalise un suivi rigoureux de la qualité de l'eau, de la tarification du service ainsi que des engagements contractuels. Ce sont nos équipes qui élaborent et préparent les rapports sur le prix et la qualité de service (RPQS).



Assurer l'exploitation du service avec RDE 24

Pour les adhérents ayant confié l'exploitation de leur service à notre régie publique, RDE 24 favorise la solidarité départementale avec une gestion mutualisée des moyens techniques limitant les coûts de chacun. Bien qu'étant une structure de proximité et à taille humaine, RDE 24 propose des prestations à la hauteur des acteurs du secteur privé.

« Notre ADN repose sur la collaboration et la transparence avec les élus. En tant que service public de l'eau, nous agissons en toute indépendance, sans aucun intérêt financier. Nous affichons un taux de renouvellement des canalisations conforme à la moyenne départementale, un des plus faibles taux de pertes par fuite, ainsi que le tarif de l'eau le plus bas du département. Autant d'éléments qui démontrent l'efficacité et la pertinence de notre modèle. »

Mathieu **RAYMOND**,
Directeur de RDE 24



La Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24) en chiffres

Eau potable

19 400

abonnés

49

communes

2 100

interventions
chez les abonnés

2 000

km de réseaux

81.59 %

de rendement

Assainissement collectif

127

km de réseaux

2 100

abonnés

27

communes

Assainissement non collectif

6 000

abonnés

600

contrôles annuels

Nos nouvelles adhésions

Les communes sont de plus en plus nombreuses à faire le choix d'un transfert intégral des compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement collectif.

Ces transferts vers le SMDE 24 répondent à l'ambition portée depuis la création du syndicat : une mutualisation des services pour une solidarité départementale, une efficacité de gestion renforcée et une optimisation des coûts.

Transfert eau pour une exploitation du service d'eau potable par RDE 24

- Alles-sur-Dordogne
Depuis le 1^{er} juillet 2024
- Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart
À partir du 1^{er} janvier 2025

Transfert de la compétence assainissement collectif pour une exploitation par RDE 24

- Saint Léon sur Vézère ; Eyraud Crempse Mauréens Saint Pancrace ; Plazac
Depuis le 1^{er} janvier 2024
- Quinsac
Depuis le 1^{er} juillet 2024
- Mauzens-et-Miremont ; Saint-Martin-de-Fressengeas ; Saint-Romain-et-Saint-Clément
Depuis le 1^{er} janvier 2025



Jean-Paul **DUBOS**,
Président du syndicat des Deux Rivières

« Tous nos contrats arrivant à échéance, nous avons fait le choix de confier la totalité de l'exploitation de notre service à la RDE 24. Une partie du territoire était déjà suivie par eux depuis 2020 et nous faisons donc le choix de renouveler notre confiance pour une régie publique. De plus, la RDE 24 s'est engagée à réduire les tarifs de l'eau et à améliorer la performance du réseau ».



Sylvie **ROQUE**,
maire d'Alles sur Dordogne

« Nous avons fait ce choix par anticipation, car nous pensions que cela deviendrait obligatoire dans le cadre de la loi NOTRe. Mais surtout, cela devenait de plus en plus difficile à gérer pour notre personnel communal. Nous n'avions pas forcément les agents compétents en interne et nous faisons déjà souvent appel à la RDE 24 pour nous dépanner en cas de problème. Depuis le transfert, cela nous soulage d'une charge. Les équipes de RDE 24 étant spécialisées, je suis convaincue que cela apporte même un plus aux administrés. De plus, le tarif de l'abonnement est moins cher que lorsque nous avions la régie communale. RDE 24 reste un service de proximité, et c'est exactement ce que nous souhaitons conserver ».



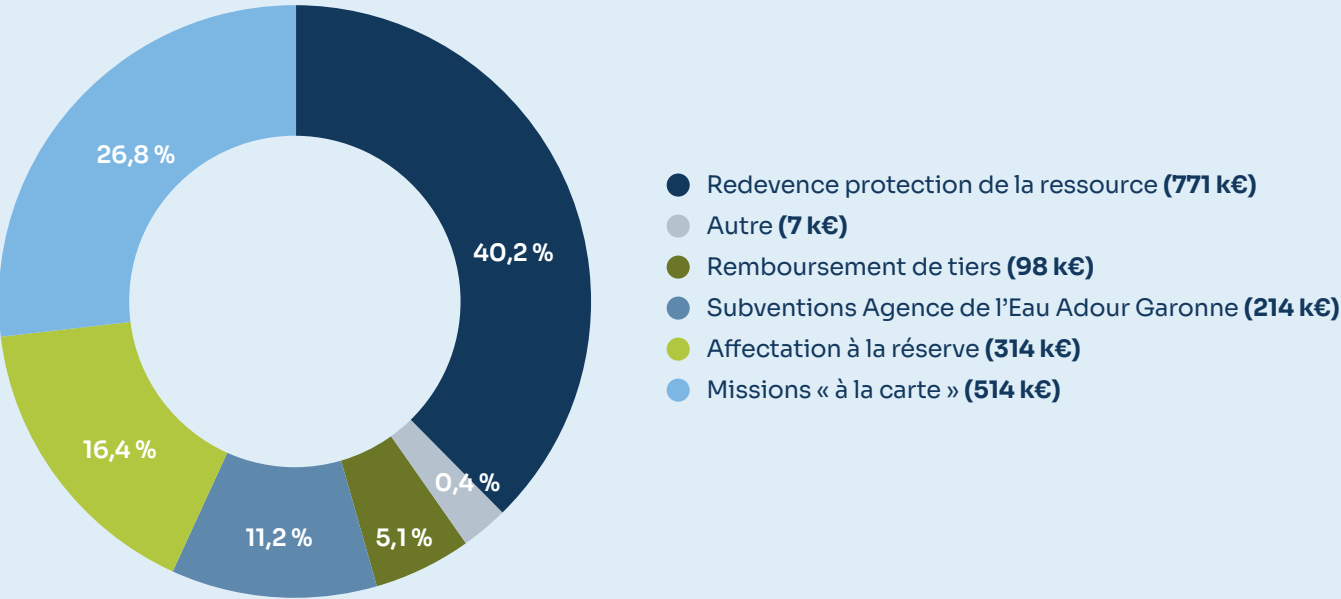
Alain **OLLIVIER**,
maire d'Eyraud-Crempse-Maurens

« La commune était dans l'obligation de transférer la compétence assainissement à une intercommunalité. Notre communauté de communes n'étant pas structurée pour assurer cette charge supplémentaire en raison d'un manque de moyens humains et techniques, j'ai immédiatement pensé à transférer cette compétence au SMDE 24, étant vice-président de cette structure. Connaissant déjà les équipes de la régie RDE 24, leur sérieux et leurs compétences, j'étais convaincu de la qualité de leurs services, mais il a tout de même fallu convaincre le conseil municipal. Grâce à la présentation des services et à tout ce que cela pouvait apporter à notre commune, les conseillers n'ont pas hésité. Au-delà de l'expertise technique pointue des équipes, nous sommes également ravis du support administratif. Les dossiers financiers, ainsi que les demandes de subventions, sont montés par les équipes de RDE 24, ce qui allège considérablement le travail des agents communaux. Nous ne regrettons pas notre choix depuis ».

13 735 000 €

investit en Dordogne pour la gestion de l’eau dont **5 373 000 €** par le SMDE 24 et ses collectivités en gestion directe et **8 362 000 €** par les syndicats adhérents au SMDE 24.

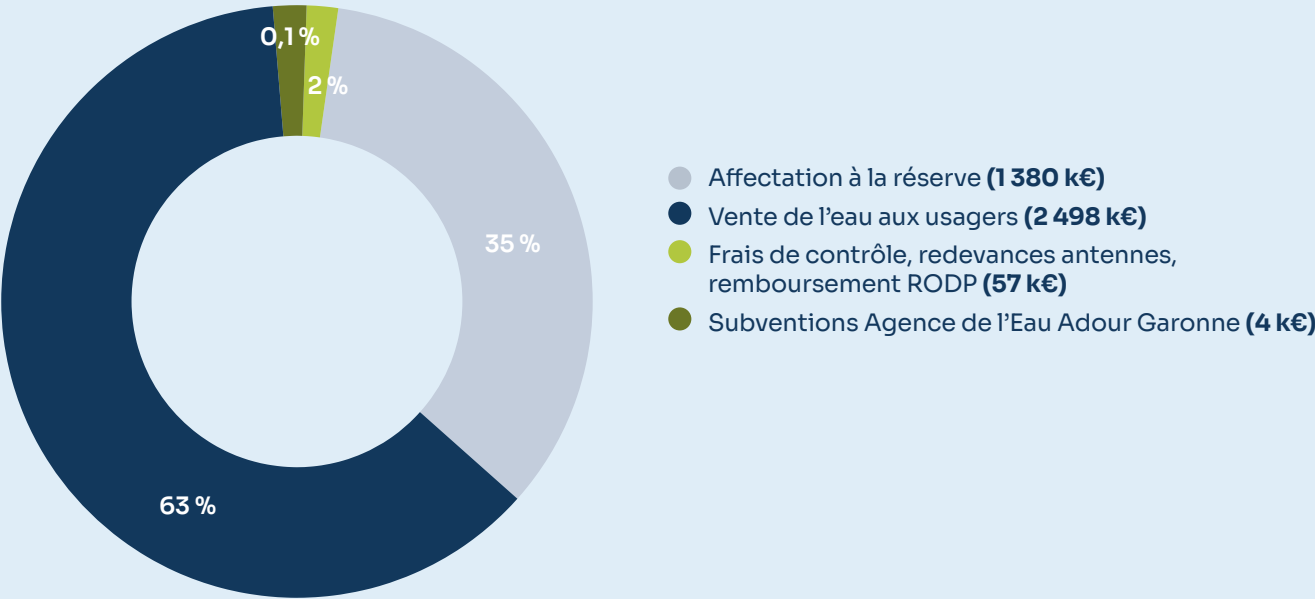
RECETTES RÉELLES : 1 918 000 € HT



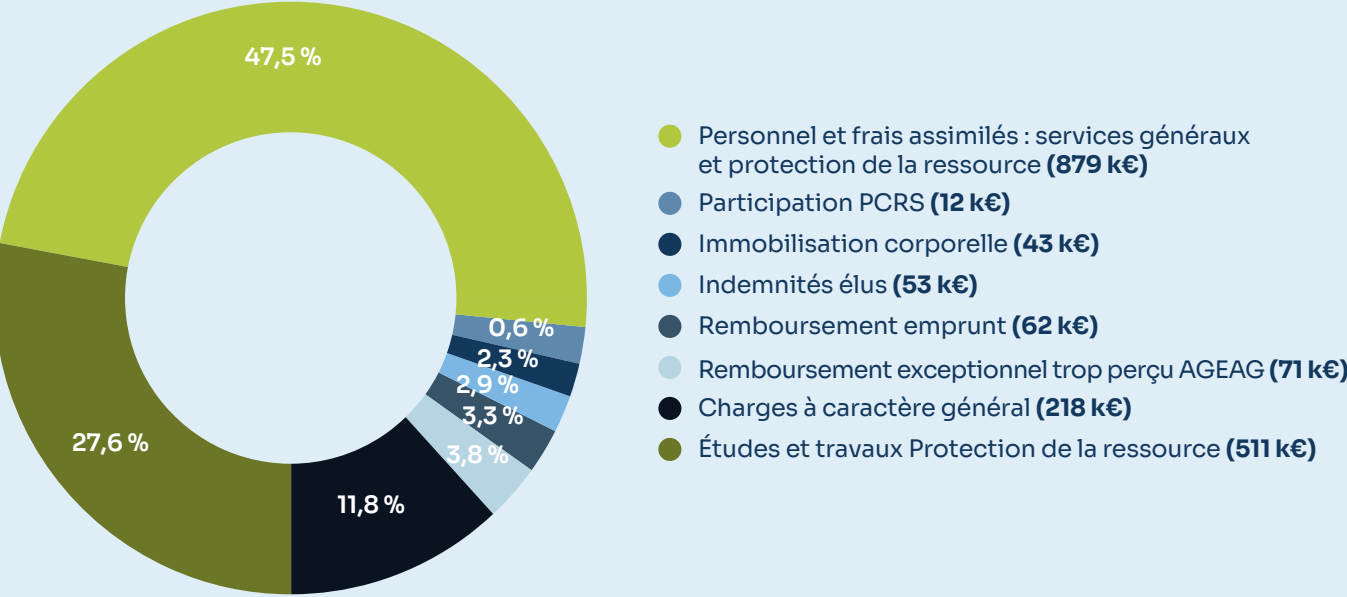
Le budget
des commissions territoriales

en délégation de service public

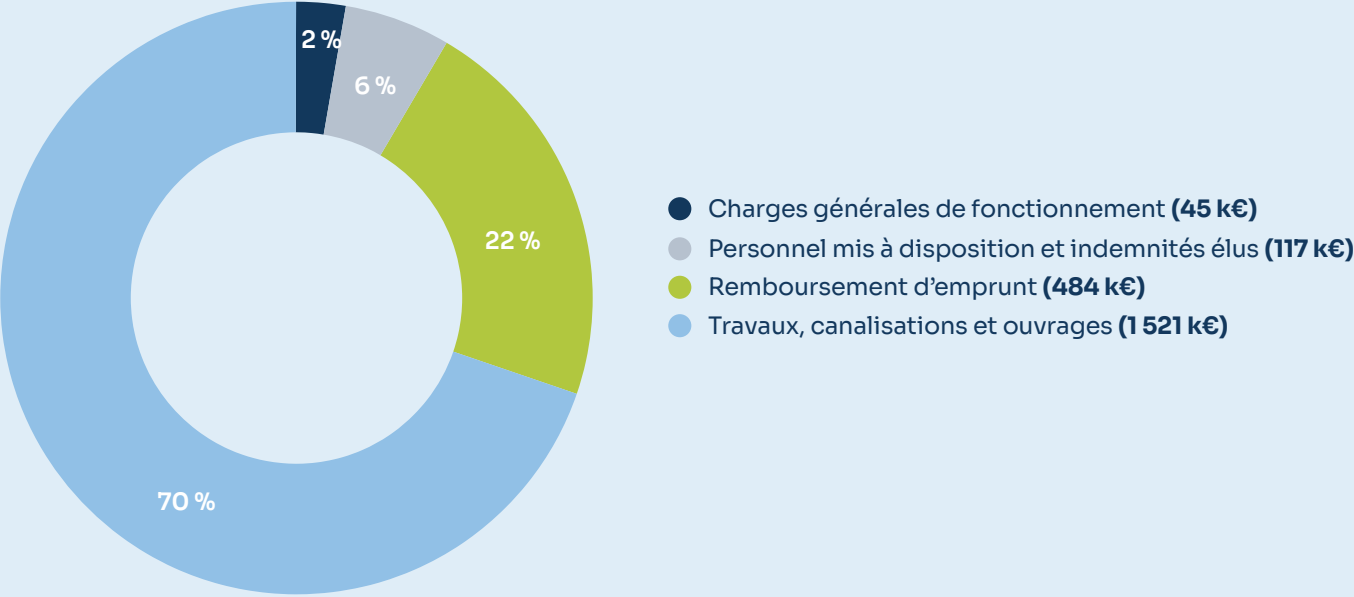
RECETTES RÉELLES : 3 939 000 € HT



DÉPENSES RÉELLES : 1 849 000 € HT



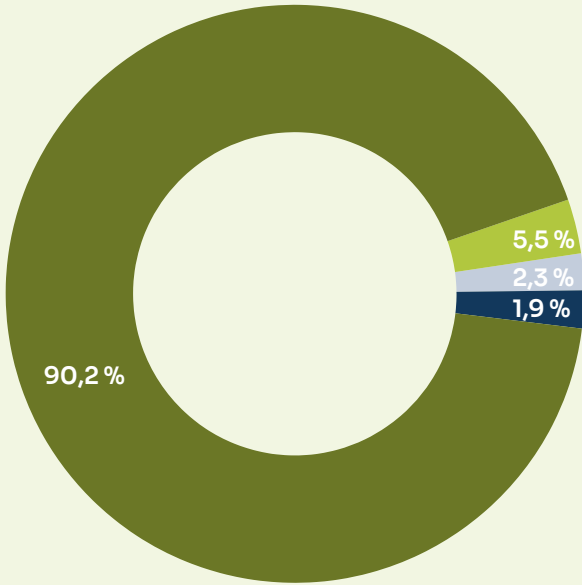
DÉPENSES RÉELLES : 2 167 000 K€ HT



Le budget de RDE 24

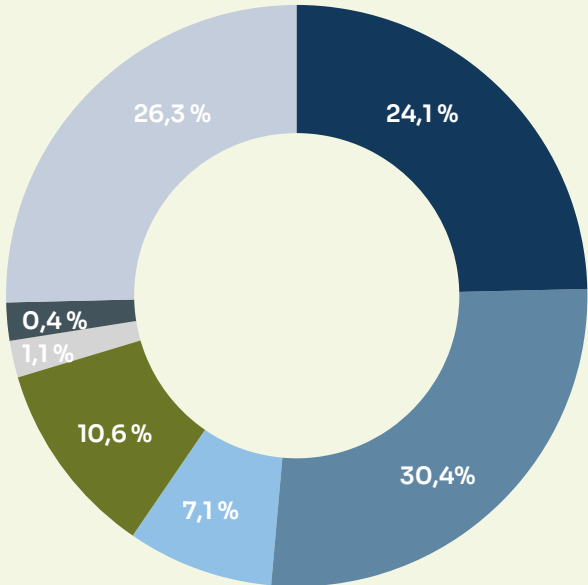
eau potable

RECETTES RÉELLES : 5 704 734 € HT



- Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchés **(5 147 k€)**
- Affectation à la réserve **(315 k€)**
- Subventions d'investissement **(132 k€)**
- Remboursement divers **(110 k€)**

DÉPENSES RÉELLES : 5 777 213 € HT



- Charges générales de fonctionnement **(1 393 k€)**
- Charges de personnel **(1 758 k€)**
- Remboursement d'emprunts **(410 k€)**
- Reversement à l'agence de l'eau **(612 k€)**
- Autres charges de gestion courante **(61 k€)**
- Charges exceptionnelles **(21 k€)**
- Travaux et études **(1 522 k€)**

Chiffres clés eau potable

28 %

du budget est dédié à l'investissement.

611 960 €

sont reversés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre des redevances pollution et prélèvement des 14 000 abonnés.

106 474 €

de dépense pour les bureaux études.

1 415 693 €

de dépense pour les travaux réalisés.

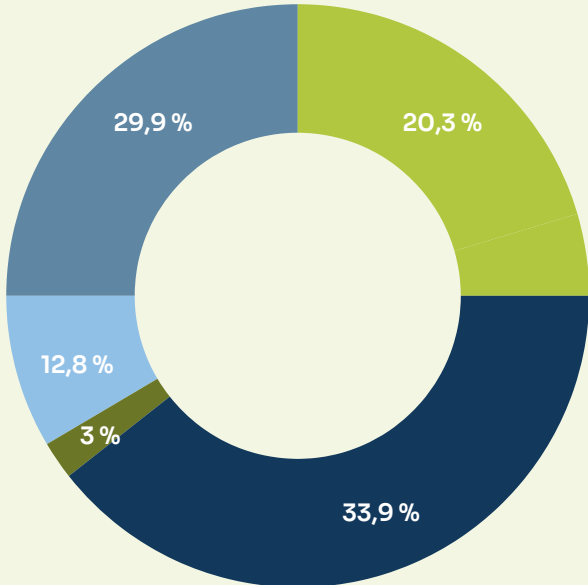
132 000 €

de subventions.

Le budget de RDE 24

assainissement

RECETTES RÉELLES : 4 935 134 € HT



- Emprunts **(1 000 k€)**
- Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchés **(1 677 k€)**
- Remboursement divers **(149 k€)**
- Affectation à la réserve **(632 k€)**
- Subventions d'investissement **(1 477 k€)**

Chiffres clés assainissement

1 875 231 €

de dépense pour les travaux réalisés.

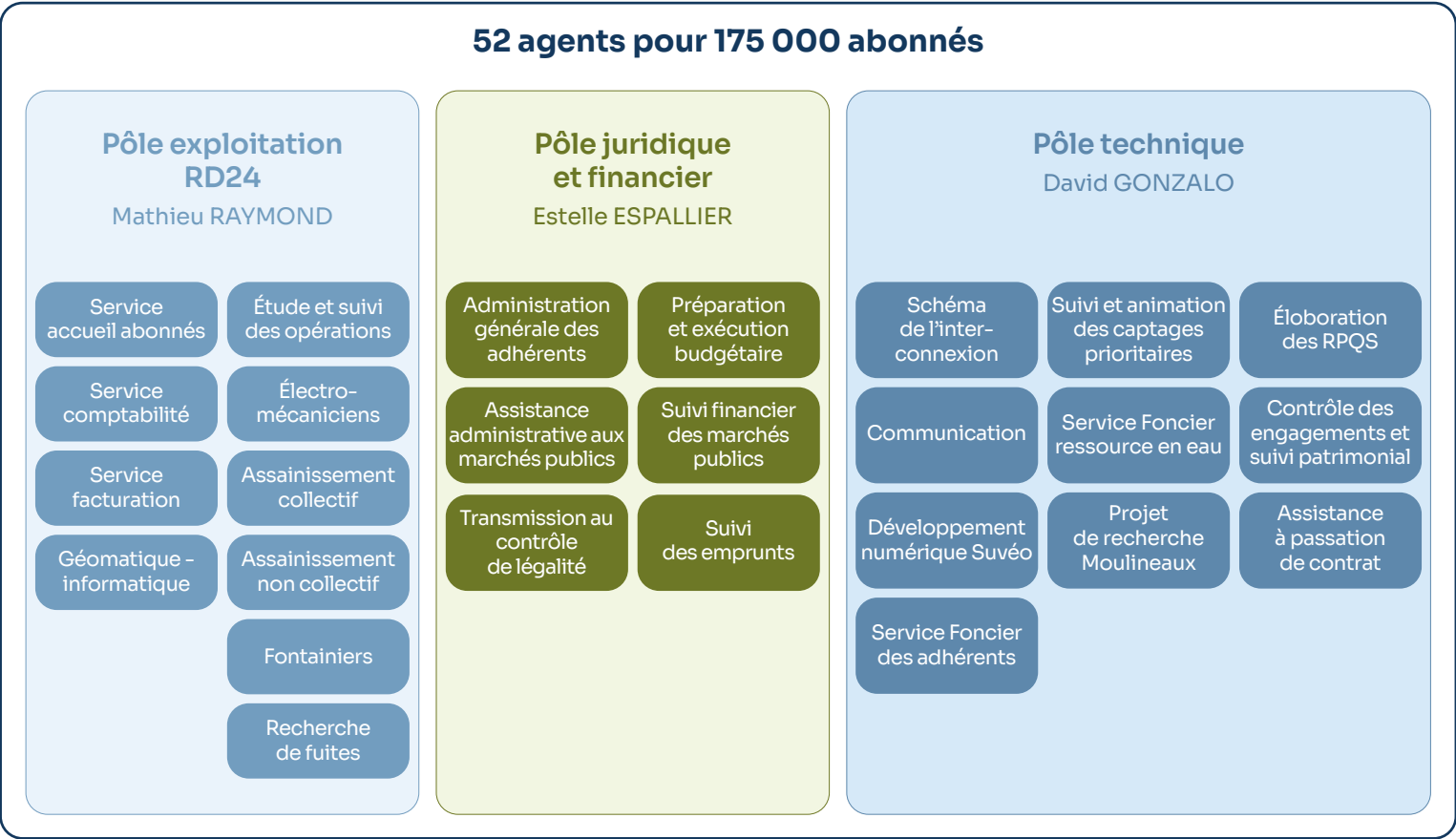
53 %

du budget dédié à l'investissement.

1 476 799 €

de recette grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

L'organisation de nos services



Focus sur la protection de la ressource

Nos équipes impulsent les changements nécessaires à la gestion durable de la ressource et au maintien de sa qualité.

Sécuriser nos 237 captages

Seize chantiers ont été réalisés en 2024 pour sécuriser et protéger nos captages d'eau potable.

Suivre nos ouvrages

Pour garantir la pérennité de nos ouvrages, un suivi rigoureux est effectué par nos équipes. Pour les forages par exemple, un diagnostic complet est effectué tous les dix ans pour vérifier l'état structurel, la productivité, et la qualité de l'eau pompée. Les recommandations peuvent inclure des mises aux normes, le remplacement d'équipements usagés ou le rechargement du massif filtrant. Par exemple, les diagnostics des forages de Cantegrel (Le Bugue) et Moulin Triquet (Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac) ont été entre autres réalisés en 2024.

Instaurer des mesures réglementaires adaptées

La procédure pour mettre en place des Déclarations d'Utilité Publique peut être longue selon les spécificités liées au territoire. Par exemple, celle du captage de la source du Cingle de Monfort (SMAEP Périgord Noir) vient d'être signée alors que le travail a débuté en 2016. L'étendue de la zone d'infiltration jusqu'à la ville de Sarlat et la présence d'habitations dans cette zone a complexifié la mise en place des réglementations.

Garantir durablement le service public d'eau

Des stratégies adaptées à chaque territoire sont définies. En 2024, des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ont été engagés. Une consultation pour la création d'un nouveau forage à Belvès (SIAEP Sud Périgord) a aussi débuté afin de sécuriser durablement l'alimentation du secteur, actuellement dépendant d'une source unique.

Piloter des campagnes de recherche

Proactif en matière de recherche, une campagne de recherche de présence de résidus de chlorothalonil dans l'eau a été menée pendant l'été. Ce type de campagne relève d'une initiative des équipes du SMDE 24 car elle va au-delà des contrôles imposés par la réglementation. Concernant la présence des PFAS, les polluants éternels, le SMDE 24 mènera des campagnes d'analyse courant 2025 afin d'anticiper la surveillance obligatoire effective dès le 1er janvier 2026.

225 000 €

coût total des 16 chantiers de sécurisation.

83 %

des prélèvements d'eau potable en Dordogne sont assurés par nos 79 forages.

33

Déclaration d'utilité publique (DUP) en cours.



Guillaume LORETTE,
Chef du service Protection
et gestion durable de la
ressource.

« La protection de la ressource, ce n'est pas seulement poser des clôtures. Il s'agit avant tout de comprendre, d'analyser et de gérer l'ensemble des facteurs qui influencent la qualité et la quantité de l'eau.

Cela passe entre autres par des études scientifiques approfondies et des suivis rigoureux de nos ouvrages. Nous travaillons sur le terrain, en concertation avec les acteurs locaux, et dans le respect des spécificités de chaque territoire.

Nous devons anticiper, innover et nous adapter aux défis de demain. »

Mener des études

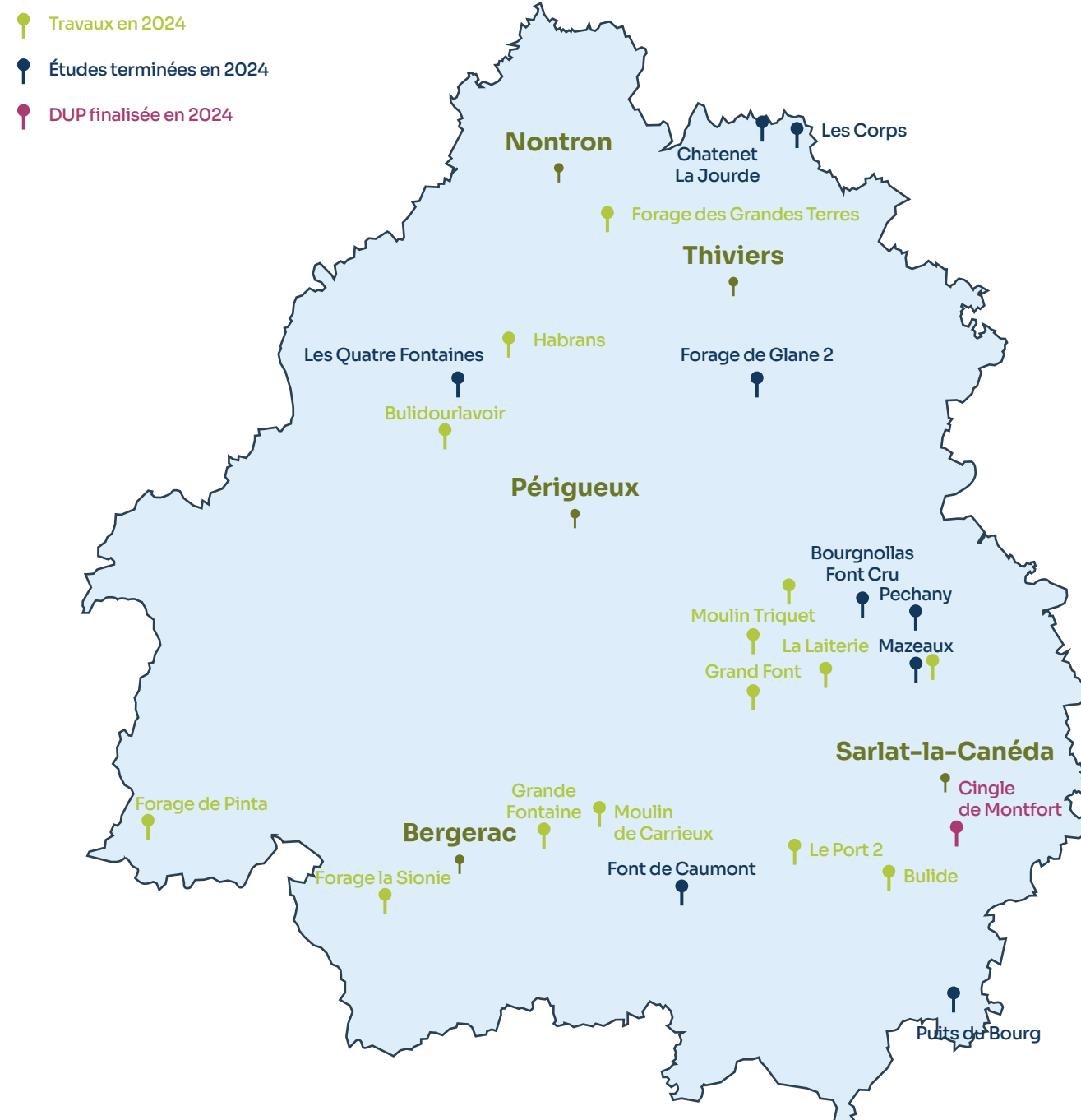
En 2024, 10 captages ont bénéficié d'études complètes afin d'améliorer la qualité et/ou la quantité de la ressource. Sur le secteur Nord (CT RDE 24), 4 captages d'eau sont en cours d'étude pour des mises en place ou des révisions de DUP (prise d'eau de Valouse à la Coquille, la source du Châtenet à Firbeix, la source de la Jourde à Firbeix, la source des Corps à Saint-Priest les Fougères). Des phases de concertation débuteront en 2025 pour évaluer la meilleure stratégie de protection de chacune des aires d'alimentation de ces captages.

52

opérations d'études de protection.

49

opérations de travaux.





Concierter avec les acteurs agricoles

Depuis quelques années, une dégradation continue et régulière de la qualité de l'eau brute servant à produire de l'eau potable est observée sur la source de la Glane (Saint Jory Las Bloux) et la prise d'eau de la Valouse (La Coquille). L'enjeu est donc de faire évoluer les pratiques de chacun à travers un programme d'actions territorial (PAT) nommé « Re-Sources ».

En 2024 les actions se sont majoritairement orientées vers les acteurs agricoles pour l'adoption de pratiques agroécologiques. Des groupes de travail ont aussi été mis en place pour l'instauration d'une DUP à Glane afin de réussir à réduire à la source les pics de nitrates sur un bassin agricole intensif.



Anne-Cécile **BESSE**,
Animatrice des captages
prioritaires.

« C'est un travail sur le long terme qui prendra fin en 2027 et qui demande un investissement important pour accompagner les acteurs du secteur, notamment les acteurs agricoles, vers un changement de pratique et rendre le territoire plus résilient à l'avenir. »

225 000 €

coût du projet.

6

traçages
hydrogéologiques.

15 000

km parcouru sur le terrain.

140

prélèvements réalisés.

8

mesures de débits sur 7
cours d'eau et sources.

500

analyses en laboratoire.

Superviser un doctorat sur la source des Moulineaux

Une thèse est menée depuis 2023 sur la source des Moulineaux (SMAEP Eau Cœur du Périgord). Située à l'ouest de l'agglomération périgourdine, cette source est celle du département qui possède le plus gros débit. Le bassin d'alimentation de la source des Moulineaux couvre plus de 80 km² et comprend les communes de Razac, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Sanilhac, Marsaneix et Atur. Le ruisseau du Cerf joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'hydrosystème. En période de fortes pluies, il draine les eaux hors du bassin vers la rivière de l'Isle, tandis qu'en période sèche, il contribue à l'alimentation de la source des Moulineaux. Le travail de recherche permet au SMDE 24 d'améliorer la protection de cette ressource et favoriser une gestion durable de l'eau sur ce territoire. Les premiers résultats ont permis d'identifier une partie des origines des eaux de la source, d'évaluer sa vulnérabilité et d'analyser son comportement dans le temps ainsi que de préciser les limites de son bassin d'alimentation. En intégrant les scénarios prévisionnels du GIEC, il est possible d'obtenir des projections jusqu'à 2100.



Maxime **JOLLY**,
Doctorant en hydrogéologie.

« Grâce aux premiers éléments, un modèle hydrodynamique a été conçu pour simuler le débit de la source en fonction des précipitations et de la température des 100 prochaines années. D'après l'étude, de l'eau sera encore disponible en 2100 à la source des Moulineaux mais des interrogations subsistent sur sa qualité. L'étape suivante consiste à améliorer le modèle de simulation des débits et à approfondir la compréhension du fonctionnement du système hydrogéologique. Une attention particulière sera accordée sur le comportement des éléments chimiques, tels que les pesticides. »

Les moments phares

du SMDE 24



01

Accueil des communautés de communes pour une journée d'information et de sensibilisation dédiée à la gestion intégrée de l'eau en partenariat avec le SDE 24.



02

Rencontre institutionnelle avec Germain PEIRO, Président du Conseil départemental pour porter une vision commune des enjeux liés à l'eau potable en Dordogne.



03

Distribution gratuite de 5 215 kits hydroéconomiques pour équiper les bâtiments publics des 127 communes volontaires.



04

Ouvertures des usines de potabilisation de Glane et Sarrazac et de la station d'épuration du Bugue pour les Journées du Patrimoine. Une journée était dédiée aux scolaires et une au grand public.

de notre régie publique RDE 24



01

Déploiement de la télérelève chez les abonnés RDE 24.



02

Mise en place de l'intelligence artificielle pour une optimisation des coûts dans l'exploitation de la station d'épuration du Bugue.



03

Acquisition d'une presse à vis mobile mutualisée sur plusieurs stations d'épuration.



04

Renouvellement de deux stations d'épuration (Vaunac, Les Eyzies).



05

Sécurisation des exploitations en renforçant les interconnexions des services d'eau (sur les secteurs de la Chapelle Aubareil et de Chalais).



06

Pose de la première pierre du renouvellement de la station d'épuration de Salviac.



01

Vingt-deux visites de contrôle des ouvrages d'exploitation.



02

Trois renouvellements de contrat : SMAEP des Terres Blanches, SMAEP des Deux Rivières pour l'eau potable et SIA de Saint Astier Montrem pour l'assainissement collectif.



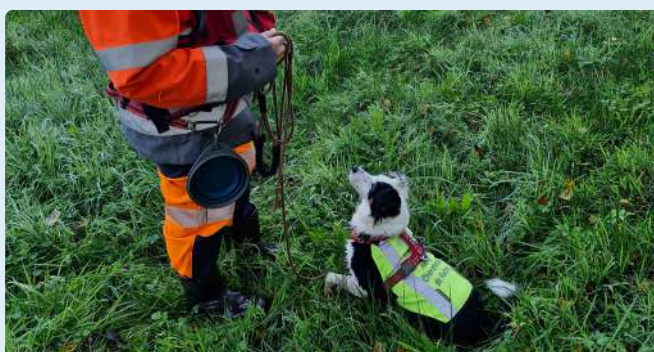
03

Trente réunions techniques pour suivre les différents contrats de service public.



04

Inauguration du réservoir de Coste Rouge et du renouvellement de 20,4 km de canalisations (SMAEP Périgord Noir).



05

Recherche de fuites grâce à une brigade cynophile (SMAEP Périgord Est).



06

Étude de création de nouveaux forages (Mussidan-Neuvic, Périgord-Est, Sud Périgord).

Perspectives à venir

Ça, c'est fait !

2024 a été l'année d'une structuration en interne et de la création de deux services complémentaires : communication et gestion foncière. Le SMDE 24 a ainsi pu structurer divers partenariats notamment avec le CAUE, la SAFER et différentes Communautés de Communes... de manière à développer ses missions.

Afin de faire face au dérèglement climatique en cours et parce que la protection de la ressource, bien qu'essentielle n'est pas une fin en soi, l'étude de la mutualisation de celle-ci devient prépondérante. Ainsi, après la définition d'une méthode de travail, le schéma départemental de l'interconnexion prend forme par la déclinaison d'états des lieux locaux des ressources présentés au cours de l'année 2025 à l'échelle de chaque syndicat ou commission territoriale adhérente, grâce notamment à la pose d'équipements de mesures, là où ils font défaut.

Pour garantir, la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), les services publics d'eau potable ont l'obligation d'élaborer avant le 12 juillet 2027, les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Alors que 2 territoires ont finalisé ce document (SMAEP du Périgord Est et SIAEP du Nord Est Périgord), 4 sont en phase d'élaboration (SMAEP des Terres Blanches, SMAEP de la Chapelle Faucher Cantillac, CT Vallée de l'Isle, CT RDE 24) et 4 en cours de préparation (SIAEP Sud Périgord, SMAEP de Tocane, SMAEP du Périgord Noir et CT Vélaines).

Et maintenant...

La gestion patrimoniale est un enjeu majeur de l'efficacité des services publics d'eau et d'assainissement. Pour être performante, les collectivités doivent maîtriser leur patrimoine. C'est d'ailleurs selon ces critères que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a défini ses nouvelles redevances performances. Le SMDE 24 et ses adhérents doivent donc relever ce défi.



Pour cela, les outils numériques et l'IA sont à leur disposition. Après avoir développé en interne l'outil SURVEO (surveillance de l'état quantitatif des ressources), la mise en place d'un service de cartographie numérique devient prégnante. En collaboration avec les services de RDE 24 et ceux des délégataires, un véritable Système d'Information Géographique (SIG) départemental doit voir le jour de manière à maîtriser et contrôler la donnée.

En parallèle de nouveaux outils de gestion patrimoniale vont faire l'objet de tests afin de pouvoir proposer aux adhérents une optimisation des programmes de renouvellements de canalisations via l'IA, pour que tous les euros soient le plus efficacement dépensés.

Aux anciennes problématiques telles que le vieillissement des infrastructures, la baisse des ressources en eau, les pesticides s'ajoutent les nouvelles problématiques CVM, PFAS, Résidus médicamenteux... le SMDE 24 et RDE 24 travaillent activement pour relever ces défis.

Vers une évolution statutaire

Début 2024, une réflexion stratégique a été menée avec l'ensemble des présidents des syndicats ou commissions territoriales adhérents sur l'évolution de la compétence eau à l'horizon 2026.

L'objectif : consolider notre rôle de partenaire technique privilégié des entités gestionnaires de l'eau, préserver la mutualisation départementale et simplifier le fonctionnement.

C'est cette réflexion qui a engagé les bases de l'évolution des statuts du SMDE 24. Le renforcement de la représentativité des adhérents ayant transféré la totalité des compétences eau et/ou assainissement tout en rationalisant le fonctionnement institutionnel constitue un gage d'efficacité. Ils seront présentés courant 2025.

J'♥ MON TERRITOIRE *Je préserve mon eau !*



Restez informés !

Pour s'abonner à notre newsletter :



05 53 46 40 40

Boulevard Henri Jacquement
24430 Marsac-sur-L'Isle

www.smde24.fr

